



N° 2011/11/02/56  
Mairie de LOISIN  
(Haute-Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze, le quinze novembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LOISIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul ZANIOL, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Étaient présents :** M<sup>mes</sup> VERNAY Laurence, REGE Liliane, VENNER Laetitia VASSALLI Jocelyne,  
M<sup>ts</sup> TAVERNIER Charles, DONCHE Yves, MOREL Georges, BUGNET Christophe, PIZZETTA Fernand, BERTHET André, VIGNY Pierre, CLERC Jacky

**Procuration de :** Mme PELLET Christelle à Mr CLERC Jacky

**Absent excusé :** Mr DA SILVA Charles

Madame VASSALLI Jocelyne a été élue secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Objet : Institution de la taxe d'aménagement.**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il a lieu de fixer le taux applicable à la future taxe d'aménagement mise en place à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 331-1 et suivants

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés

**DECIDE** d'instituer le taux de 5 % sur l'ensemble du territoire communal

**DIT** que la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Loisin, le 15 novembre 2011

Le Maire,  
Jean-Paul ZANIOL



Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Préfecture, le...  
Le Maire, J-P ZANIOL

